

Absence totale de cohérence de l'Etat en matière de réutilisation des eaux usées traitées !

Lundi 15 décembre 2025, la Commission locale de l'eau (CLE) de la Siagne a décidé de ne pas retenir, à sa juste place, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) dans la stratégie de préservation de la ressource en eau. Le motif invoqué par le Sous-préfet de l'arrondissement de Grasse, au nom de l'Etat : la REUT n'est pas une ressource et il faut privilégier la restriction des usages. Cette approche est tout bonnement incompréhensible, tant elle représente une aberration écologique et contredit les engagements du Président de la République de réutiliser 10% des eaux usées traitées en France à l'horizon 2030.

La REUT : pilier de la stratégie de gestion de la ressource en eau de la Siagne

Après douze ans de bataille administrative avec les services de l'Etat, la réutilisation des eaux usées traitée est déployée de façon pionnière en France par l'Agglomération Cannes Lérins depuis l'été 2023 pour laver les voiries, irriguer les espaces verts ou encore arroser les pelouses des terrains sportifs. En dépit des résultats concrets (170 000 m³ d'eau traitée réutilisée en 2025), de preuves scientifiques concluantes sur la sécurité sanitaire et d'équipements de traitement à la pointe de la technologie, l'Etat (avec l'appui de certains élus locaux et associations) continue d'obstruer les dossiers pour des motifs idéologiques.

En témoigne la position tenue par les services de l'Etat, lundi 15 décembre 2025 lors de la Commission locale de l'eau de la Siagne, de ne pas considérer la REUT comme une ressource pertinente et de privilégier la restriction d'eau de façon unilatérale et globalisée. Une décision incompréhensible, contradictoire et inopérante qui relève :

- **d'un non-sens écologique** de ne pas réutiliser les eaux traitées (de qualité équivalente à celle de l'eau potable) qui se déversent dans l'eau salée de la mer. Ceux qui nous abreuvent de leçons écologiques sont les mêmes qui nous bloquent sur des projets innovants ;
- **d'une contradiction totale** avec les objectifs fixés par le Président de la République dans le Plan Eau de réutiliser les eaux usées dans les zones littorales¹. Comment accepter que l'Etat local fasse le contraire de ce qu'annonce l'Etat national ? Pour rappel, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne entre autre ont fait de la réutilisation une ressource en eau efficace et sans aucun problème sanitaire. Certains pays comme le Koweït ou Israël recyclent jusqu'à 90% de leurs eaux épurées ;
- **d'une méconnaissance des dossiers, d'un biais idéologique décroissant et d'un mépris pour les élus de terrain** qui mobilisent toutes les innovations et solutions pour répondre au défi climatique (REUT, réduction progressive des usages en eau, lutte contre les fuites dans les canalisations, etc.).
- **d'un abus de pouvoir** que de restreindre les usages alors que des innovations existent afin de ne pas pénaliser les professionnels et les habitants notamment en période de sécheresse. **Pourquoi priver d'eau ceux qui n'en manquent pas ?** Ces restrictions n'ont aucun intérêt pour les populations des secteurs en carence et regarder l'eau être déversée dans l'eau salée de la Méditerranée plutôt que de l'utiliser avant, est une aberration. Est-ce l'idéologie qui va répondre au besoin humain ? La solidarité se concrétise donc par la privation collective ?

¹ Emmanuel Macron déclarait le 30 mars 2023 « notre ambition désormais, est raisonnable compte tenu de ce que les autres savent faire, de 1 % de l'eau usée, retraitée et utilisée à 10 % d'ici à 2030. Pour cela, nous avons décidé de lancer 1 000 projets en cinq ans pour recycler et réutiliser l'eau. Pour faciliter le développement des projets, nous devons aussi [...] faciliter et accélérer les procédures administratives et lever quelques verrous dont il ne faut pas exclure qu'ils soient également administratifs. In fine, nous voulons réutiliser 300 millions de mètres cubes, soit trois piscines olympiques par commune, pour donner un exemple, ou 3 500 bouteilles d'eau par Français et par an ».

Par cette prise de position, l'Etat – ainsi que la CLE qui lui a emboîté le pas, prive ainsi l'Agglomération Cannes Lérins et ses partenaires (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, SICASIL) de potentielles subventions alors que des **projets d'ampleur partout ailleurs à l'étranger sont menés** pour mobiliser le plein potentiel de cette ressource de substitution à l'eau potable. **L'enjeu n'est plus d'être « pour » ou « contre » la REUT**, mais de la mettre en œuvre comme une **ressource supplémentaire, validée scientifiquement**, à l'instar de nombreux pays européens et du Proche-Orient.

Un impact qui **n'entache cependant en rien la volonté de l'Agglomération cannoise de poursuivre le développement proactif de la REUT** sur son bassin de vie en complément des économies d'eau déjà réalisées. Le projet porté par l'Agglomération est une approche **nouvelle et inédite** à l'échelle européenne, qui n'a encore jamais mise en œuvre avec une telle ambition, et qui permettra à lui seul d'apporter **deux fois plus d'eau aux milieux et à la Siagne** que l'ensemble des autres actions prévues dans le SAGE.

Force est de constater que lorsqu'on a raison trop tôt, on risque de ne pas être compris et d'être désigné comme ceux ayant tort. C'est bien ce que l'on constate dans le cas d'espèce. C'est bien dommage.